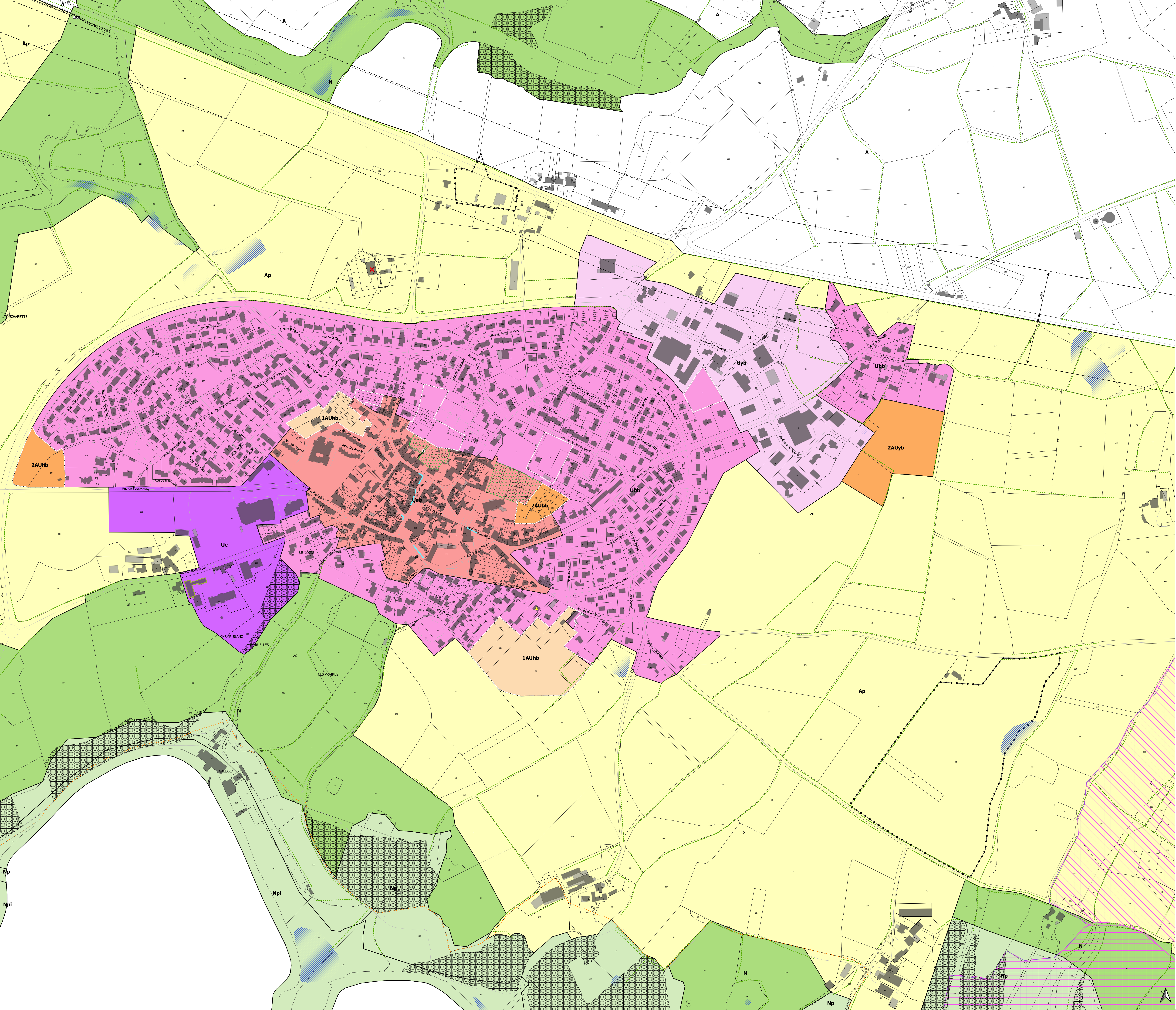




✗ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme), à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

⬭ Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

▨ Espace boisé classé (L113-1;L113-2 du Code de l'Urbanisme)

▩ Emplacement réservé

▨ Zones humides à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

▨ Jardin à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

⋯ Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

▲ Éléments de patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

▭ Éléments de patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

⋯ Liaison douce à conserver

⬭ Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

⋯ Marge de recul

⬭ Site archéologique

Périmètre de protection des captages d'eau potable

▨ Périmètre de protection rapprochée complémentaire

▨ Périmètre de protection rapprochée sensible

▨ Périmètre de protection éloignée

Emplacements réservés				
NUMERO	NATURE	SURFACE (m²)	BENEFICIAIRE	COMMUNE
1	Continuité douce	128	Commune	LE LONGERON
153	Continuité douce	6965	Commune	TORFOU

DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

Commune de

SEVREMOINE

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n° 6.13

Echelle: 1/2 500e

Plan de zonage

LE LONGERON

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	19.09.2015	04.09.2018	26.09.2019
Révision allégée n°1	25.05.2021	22.10.2022	28.09.2023
Modification n°1	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	28.09.2023

